



Devoirs du parent qui reçoit la pension alimentaire

Par **boston1405_old**, le **21/08/2007** à **12:19**

Bonjour,

Je suis divorcé et je paye une pension alimentaire à mon ex-femme pour notre fils Loris âgé de 6 ans.

Récemment, et suite à un désaccord pour l'arrangement des dates de week-ends de garde, j'ai demandé à mon ex-femme de nous en tenir aux week-ends stipulés par le juge (1er, 3ème et 5ème week-ends de chaque mois pour moi).

Suite à cette demande, mon ex-femme m'a informé qu'elle ne me fournirait plus de vêtements pour mon fils lorsqu'il viendrait chez moi en week-end et pour les vacances et que je devrais lui en acheter.

A-t-elle le droit d'agir ainsi ? Si oui, est-il possible de revoir la pension alimentaire à la baisse suite à ce changement ?

De plus, j'ai voyagé en Angleterre avec mon fils pendant les vacances, elle m'a affirmé qu'elle devait m'établir une autorisation de sortie de territoire pour que j'ai le droit de partir. Nous avons l'autorité parentale conjointe et je m'étonne de cette affirmation ?

En vous remerciant par avance de votre réponse,

Franck Durand